

## **AVIS DE CONCERTATION DU PUBLIC**

## PROJET D'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables place les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAENR) sur leurs territoires.

Pendant la concertation, le public pourra déposer ses observations à la Mairie sur le registre ouvert à cet effet, accessible aux heures habituelles d'ouverture.

Durée de la concertation : du 03/01/2024 au 12/01/2024

## PROPOSITION DE LA COMMUNE DE CHAMPDOTRE EN VUE D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES ET DE BIOMETHANE



Mairie de Champdôtre – 42 grande rue – 21130 CHAMPDOTRE- Téléphone : 03 80 77 10 33

Site internet : <a href="https://champdotre.fr/">https://champdotre.fr/</a>

Horaires d'ouverture au public : Lundi : 13h30 – 15h00, Mercredi : 10h00 – 12h00, Jeudi : 16h00 – 18h30